

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 7 mai 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Benoît BITON (suppléant de M. Pascal BEUVE)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Thierry LAISNEY		
CC Baie du Cotentin : M. Gérard CHARRAULT, M. Mickaël DANICAN, M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs :		
Excusés :		
Nb de délégués en exercice : 21 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 0		

Le quorum est atteint. M. Serge BOSSARD a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-15 : Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-12,
 VU la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
 CONSIDERANT que pour un syndicat mixte entre 100 000 et 199 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 35.44% ; soit $4\,110,52 \text{ €} * 35,44\% = 1\,456,77 \text{ €}$ selon l'indice brut actuel,
 CONSIDERANT que pour un syndicat mixte entre 100 000 et 199 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Vice-Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17.72 % ; soit $4\,110,52 \text{ €} * 17,72\% = 728,38 \text{ €}$ selon l'indice brut actuel,

CONSIDERANT que l'enveloppe budgétaire globale maximale mensuelle ne peut dépasser :
1 456,77 € + 728,38 € x nb de vice-présidents (plafonné à 5), soit 5 098,67 € maximal selon l'indice brut actuel.

Le président propose :

- d'attribuer au Président une indemnité de fonction brute mensuelle équivalant à 87,5% du taux maximal, soit 31,01% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1 274,67 € selon l'indice brut actuel),
- d'attribuer à chaque vice-Président une indemnité de fonction brute mensuelle équivalant à 87,5% du taux maximal, soit 15,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 637,13 € selon l'indice brut actuel).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'attribuer au Président une indemnité de fonction brute mensuelle équivalant à 87,5% du taux maximal, soit 31,01% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- d'attribuer à chaque vice-Président une indemnité de fonction brute mensuelle équivalant à 87,5% du taux maximal, soit 15,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

QUALITÉ	% appliqué sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux attribué	Pour information : indemnité brute mensuelle (suivant la valeur actuelle du point d'indice)
Président	31.01	87.5%	1 274.67
Vice-Président	15.50	87.5%	637.13

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Serge BOSSARD



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **21 MAI 2026**

Mis en ligne le : **21 MAI 2026**

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 13 MAI 2026

NOM	QUALITÉ	% appliqué sur IB 1027 – IM 835
Laurent PIEN	Président	31.01
Corinne CLEMENT	1 ^{er} Vice-Président	15.50
Eric FOLLAIN	2 ^{ème} Vice-Président	15.50
Charly VARIN	3 ^{ème} Vice-Président	15.50
Christophe GILLES	4 ^{ème} Vice –Président	15.50
Raynald AVISSE	5 ^{ème} Vice-Président	15.50
Olivier GOULET	6 ^{ème} Vice-Président	15.50

Le secrétaire de séance,

Serge BOSSARD



Le Président,

Laurent PIEN